

A-PROD
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue des Prêtres
88200 REMIREMONT
907 524 532 RCS EPINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze décembre,
A 18 heures,

Monsieur Mostapha AIT ALA,
demeurant 9 rue de Plombières 70220 FOUGEROLLES ST VALBERT,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
A-PROD,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 5 rue des Prêtres, 88200 REMIREMONT au 9, Rue de Plombières les Bains, 70220 FOUGEROLLES SAINT VALBERT à compter du 1er janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 9, Rue de Plombières les Bains, 70220 FOUGEROLLES SAINT VALBERT."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Mostapha AIT ALA

